

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

DECRET N° 371 /PR/MAIS/DAI-P

MINISTRE DE L'INTERIEUR
ET DE LA SECURITE

ANNEE 1968

DIRECTION DES AFFAIRES
INTERIEURES

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

AMPLIATIONS :

ORIGINAL	1
JORD	1
PR/SGG	10
MIS/DAI	10
MFPRAT - MFAE	2
DP	4
CF - DI- Trésor	3
GF	5
MJL - IAA	2
CS	6
DGAJL	2
Gde CHANC.	1
Dtion Stat.	1
Dtion Plan	1
DN	1
SGM	10
DCCT	1
Préfecture	1
S/Préfecture	1
Arrondissement	1
Intéressés	2

VU la Proclamation du 17 Juillet 1968 approuvée par le Référendum du 28 Juillet 1968 ;
VU le Décret N°230/PR du 31 Juillet 1968, portant formation du Gouvernement;
VU le Décret N°234/PR-SGG du 16 Août 1968, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement;
VU le Décret N°41/PC-SGG du 16 Avril 1964, fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement ;
VU la Loi N°65-20 du 23 Juillet 1965, fixant les règles relatives à l'organisation générale de l'Administration Publique;
VU le Décret N°305/PC-CAB du 26 Août 1965, fixant les attributions des Chefs d'Arrondissement ;
VU le Décret N°134/PR/MISDN/DAI-P du 14 Mars 1966, portant nomination de M. VODONOU Blaise, en qualité de Chef d'Arrondissement d'Agoué (S/Préfecture de Grand-Popo), notamment son article 14;

D E C R E T E

Article 1er.- Sont abrogées les dispositions du Décret N°134/PR/MISDN/DAI-P. sus-visé en ce qui concerne M. VODONOU Blaise.

Article 2.- M. ACCROMBESSI Emile, Agent de Bureau Principal en service à la Sous-Préfecture de Grand-Popo, est nommé Chef de l'Arrondissement d'Agoué.

Article 3.- Le présent Décret qui prendra effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./.-

Fait à COTONOU, le 6 décembre 1968

par le Président de la République,
Chef du Gouvernement,
Le Ministre de l'Economie et des Finances,

Stanislas Yédomon KPOGNON

Emile-Derlin ZINSOU